

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2024

Références : P.L.C - E.L.

N° 496 - 2024

Objet : PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – BOULEVARD DES MARTYRS DE LA RESISTANCE – BOULEVARD PAUL LANGEVIN - DU 14 SEPTEMBRE AU 27 SEPTEMBRE 2024.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté de demande initiale n°489-2024 en date du 16 août 2024 ;

Considérant la demande de l'entreprise CIRCET ANETZ qui souhaite réaliser des travaux de tirage de câbles du réseau de télécommunications, au droit du boulevard Paul Langevin et du boulevard des Martyrs de la Résistance ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 13 septembre 2024 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°489-2024 en date du 16 août 2024, sont prorogées jusqu'au 27 septembre 2024.



À Couëron, le 20 août 2024

Carole Grelaud
Maire

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 20/08/2024 au 20/10/2024